

NEW YORK STATE
OFFICE OF CHILDREN AND FAMILY SERVICES

REFUS DE VOTRE DEMANDE D'ALLOCATIONS DE SERVICE DE GARDERIE

DATE DE L'AVIS / /		NOM ET ADRESSE DE L'AGENCE, DU CENTRE OU DU BUREAU DE DISTRICT		
NUMÉRO DU DOSSIER	NUMÉRO CIN			
NOM DU DOSSIER (et nom du responsable du dossier, le cas échéant) ET ADRESSE				
			NUMÉRO DE TÉLÉPHONE GÉNÉRAL POUR POSER DES QUESTIONS OU	
			OU Commission	
			Informations sur l'audition équitable et assistance	1 800 342 3334
			Accès au dossier	
Informations sur l'aide juridique				
N° DE BUREAU	N° DE L'UNITÉ	N° DE L'AGENT(E)	NOM DE L'UNITÉ OU DE L'AGENT(E)	N° DE TÉLÉPHONE DE L'AGENT(E) () -
Votre demande datée du ____ / ____ / ____ d'allocations de service de garderie a été refusée , et le ou les motifs pour lesquels votre demande a été refusée sont expliqués ci-dessous.				
Commentaires : _____				
VOUS AVEZ DROIT À UNE COMMISSION OU À UNE AUDITION POUR FAIRE APPEL DE CETTE DÉCISION. LISEZ LE VERSO DE CET AVIS POUR SAVOIR COMMENT DEMANDER UNE COMMISSION OU UNE AUDITION POUR FAIRE APPEL DE CETTE DÉCISION.				
Vous n'êtes pas admissible à recevoir les allocations pour le ou les motifs suivants :				
<input type="checkbox"/> Le revenu brut de votre foyer est supérieur à 300 % du revenu de référence de l'État ou à 85 % du revenu médian de l'État, qui est le revenu maximal autorisé par la réglementation de l'État de New York pour bénéficier de l'aide à la garde d'enfants. Le revenu mensuel brut de votre foyer de _____ \$ dépasse le revenu mensuel maximal de _____ \$ pour un foyer de _____ personnes.				
<i>*(Pour en savoir plus, veuillez consulter l'annexe ci-jointe.)</i>				
<input type="checkbox"/> Vous ne nous avez pas fourni les documents suivants : _____				
<input type="checkbox"/> Dans le cadre du programme, vous n'êtes pas admissible à l'aide à la garde d'enfants parce que : _____				
<input type="checkbox"/> En raison d'un manque de financement, le district n'ouvre pas de dossiers pour le moment. _____				
<input type="checkbox"/> Autre : _____				
La ou les LOIS OU RÉGLEMENTATIONS qui nous autorisent à prendre cette décision sont les suivantes : _____				

EXEMPLAIRE POUR LE/LA CLIENT(E) OU L'AUDITION ÉQUITABLE

NEW YORK STATE
OFFICE OF CHILDREN AND FAMILY SERVICES

ANNEXE AU REFUS DE VOTRE DEMANDE D'ALLOCATIONS DE SERVICE DE GARDERIE/CALCUL DE L'ADMISSIBILITÉ FINANCIÈRE

Date d'entrée en vigueur : _____ / _____ / _____
 Nom du dossier : _____
 Numéro du dossier : _____

Nous avons déterminé que vous n'êtes pas admissible aux allocations de service de garderie. Le revenu mensuel brut de votre foyer est de _____ \$

Il est supérieur à 300 % du revenu de référence de l'État ou à 85 % du revenu médian de l'État, le revenu mensuel brut maximal pour l'admissibilité initiale, de _____ \$ pour un foyer de _____ personnes.

Veillez vérifier les informations ci-dessous. Si vous constatez une erreur, contactez la personne responsable de votre dossier figurant à la première page de cet avis. Une erreur pourrait signifier que la décision prise concernant vos allocations n'est pas correcte.

Votre foyer compte-t-il un enfant ayant des besoins spéciaux ? Oui Non **Si vous avez un enfant ayant des besoins spéciaux et qui nécessite un service de garderie, vous pouvez avoir reçu cet avis par erreur. Contactez la personne responsable de votre dossier figurant à la première page de cet avis afin de déterminer si les allocations de service de garderie vous ont été refusées par erreur.**

Le revenu mensuel brut de votre foyer a été déterminé à partir des sources suivantes :		
<input type="checkbox"/>	Salaires ou traitements (18 NYCRR § 404.5(b)(5)(i)) avant impôts d'un montant de :	_____ \$ par mois.
<input type="checkbox"/>	Sécurité sociale (18 NYCRR §404.5(b)(5)(iv)) d'un montant de :	_____ \$ par mois.
<input type="checkbox"/>	Pension alimentaire (18 NYCRR §404.5(b)(5)(xi)) d'un montant de :	_____ \$ par mois.
	*Autres revenus non mentionnés ci-dessus tels que définis dans la réglementation de l'État de New York	
<input type="checkbox"/>	18 NYCRR §404.5(b)(5) d'un montant de :	_____ \$ par mois.
	Revenu mensuel brut total de votre foyer :	_____ \$ par mois.

Vous trouverez ci-dessous les revenus mensuels de référence utilisés par le district pour déterminer votre admissibilité aux allocations de service de garderie. Afin de déterminer l'admissibilité aux allocations de service de garderie, le revenu mensuel brut de votre foyer en fonction de la taille de celui-ci a été comparé à 300 % du revenu de référence de l'État et à 85 % du revenu médian de l'État. Pour qu'un foyer ait droit aux allocations de service de garderie, son revenu ne doit pas dépasser le revenu mensuel de référence de l'État et le revenu mensuel médian de l'État indiqués ci-dessous en fonction de la taille du foyer.

Taille du foyer	300 % du revenu mensuel de référence de l'État	85 % du revenu mensuel médian de l'État
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		

Dans le cas des foyers de plus de huit personnes, ajoutez _____ \$ pour chaque personne supplémentaire.

Le revenu mensuel brut de votre foyer est de _____ \$ pour un foyer de _____ personnes. Il dépasse le maximal de _____ \$.

**Les autres revenus non mentionnés ci-dessus et définis dans la réglementation de l'État de New York 18 NYCRR 404.5(b)(5) sont notamment : le revenu net pour un travail indépendant non agricole, c'est-à-dire les recettes brutes moins les dépenses provenant de sa propre entreprise, de son entreprise professionnelle ou de son partenariat ; le revenu net d'un travail indépendant agricole, c'est-à-dire les recettes brutes moins les dépenses d'exploitation provenant de l'exploitation d'une exploitation agricole par une personne pour son propre compte, en tant que propriétaire, locataire ou métayer ; les dividendes, les intérêts (sur l'épargne ou les bons du Trésor), les revenus des successions ou des fiducies, les revenus locatifs nets ou les redevances ; les paiements d'aide publique (Public Assistance, PA) ou d'aide sociale (par exemple, PA, SSI et aide à domicile) ; les pensions et les rentes (par exemple, pensions ou allocations de retraite versées à une personne retraitée ou à ses survivants) ; les indemnités de chômage ou d'accident du travail ; les prestations compensatoires ; ou les pensions d'ancien combattant.*

Pour en savoir plus, consultez le Plan des services à l'enfance et à la famille (Child and Family Services Plan) du district sur le site <https://ocfs.ny.gov/main/childcare/plans/plans.asp> en complément des informations figurant sur cet avis.